

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **21 Août 2020**
Date de Publication et d’Affichage : **31 Août 2020**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 Août 2020 à 20H00 en Mairie de LA PETITE-PIERRE

Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN *Maire de LA PETITE-PIERRE*

Membres en fonction : 15

Membres présents : Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Alain BAILLET *Adjoint au Maire*
M. Philippe LUSTIG, Mmes Lauriane REINBOLD, Rachel FRITZ, Laure RINCKEL-GEYER, MM. Frédéric BAUER, Vincent D’AGOSTO, Eric WILHELMY-ARNOULD, Eric HECKEL, Mme Brigitte AUBERT, M. Emmanuel LEGRAND *conseillers municipaux*

Membre absent excusé : M. Gabriel DALSTEIN

Membre absent non excusé : M. Thomas HILD

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 1 (Gabriel DALSTEIN à Rachel FRITZ)

Secrétaire de séance : Lauriane REINBOLD



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 1. Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées de HANAU – LA PETITE-PIERRE**
- 2. Désignation des électeurs pour l’élection des délégués du collège des communes au Comité Syndical de l’ATIP**
- 3. Désignation d’un conseiller municipal membre de la Commission de contrôle des listes électorales**
- 4. Projet de limitation du tonnage des véhicules lourds en traversée de la Commune**
- 5. Devis pour la réalisation de travaux électriques dans le Chœur de l’Eglise**
- 6. Aménagement des abords du Château : participation à l’installation d’équipements de médiation et de sécurisation du site**
- 7. Location du logement N° 2 de l’Ecole Primaire**
- 8. Déplacement des panneaux d’entrée en agglomération au niveau du secteur village et du hameau « Kohlthal »**
- 9. Participation communale au Festival de Jazz 2020**
- 10. Inscription de projet et demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Communal concernant la rénovation du Centre Culturel-Salle Polyvalente**
- 11. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Programme de travaux d’exploitation et patrimoniaux 2020 en Forêt Communale
 - B. Rapport Annuel 2019 du SMITOM de Haguenau-Saverne
 - C. Mise en place d’emplacements de stationnement PMR Route d’Ingwiller et Rue Principale
 - D. Mise en place d’un dispositif de type « écluse double » pour la réglementation de la circulation en entrée d’agglomération (expérimentation)
 - E. Conditions d’organisation du transport scolaire du R.P.I. et de la rentrée 2020/2021
 - F. Litige en cours concernant un terrain situé Route de Petersbach
 - G. Récompenses fleurissement 2020
 - H. Location du Jardin du Commandant / Aire Scénique
 - I. Projet d’augmentation du coefficient d’emploi de l’agent d’entretien
 - J. Litige Chasse Communale
 - K. Gestion de la zone « Actu » du site internet de la Commune
 - L. Prochaine réunion des Comités de Quartier
 - M. Broyeur de branches

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Lauriane REINBOLD pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celle-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du **Vendredi 10 Juillet 2020** n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance**

A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance

Tous les lundis et mercredis : Réunion Maire – Adjointes et permanence

13/07/2020

Réunion avec M. Daniel OSTER, Président du FCC Rehthal, concernant une demande relative à la rénovation du stade de football par la Commune. Evocation du prêt de la Salle Polyvalente pour du foot en salle et éventuellement l'intégration des jeunes de la commune pour faire du football en équipe junior

16/07/2020

Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite-Pierre

17/07/2020

Rencontre avec les représentants de la Maison de Retraite « Le Kirchberg » de La Petite Pierre et la Communauté de Communes concernant le projet de Résidence Senior

20/07/2020

Commission Urbanisme (examen du dossier SCHMIDT)

23/07/2020

Visite sénatoriale du Sénateur Claude KERN

27/07/2020

- Obtention d'un trophée de la Commune pour la mise en place de la Borne de la 2^{ème} DB
- Rencontre avec Mme et M. WILHELMY
- Rencontre avec Mme MAY concernant sa place d'artisan dans la commune. Proposition de stage pour les jeunes et idée de création d'une maison de l'artisanat d'art ancien

28/07/2020

Réunion avec l'ATIP

30/07/2020

Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite-Pierre (Election, composition des commissions et groupes de travail)

02/08/2020

Concert des oiseaux (Musique au Pays de Hanau)

03/08/2020

- Réunion avec le SYCOPARC concernant un projet de résidence d'architecte
- Réunion de la commission Urbanisme avec des représentants de l'ATIP (Dossier SCHMIDT)

05/08/2020

Réunion de la Commission Urbanisme (Dossier MULLER Gottfried)

06/08/2020

Réunion avec les représentants de la Maison de Retraite « Le Kirchberg » (Résidence senior)

07/08/2020

- Réunion avec la coordinatrice en charge du Jazz
- Signature de l'acte relatif à l'achat de terrains au lieudit « Altenburg » – Maitre SENDEL
- Rencontre avec M. Thierry KEIFF sur site

10/08/2020

- Réunion Sécurité concernant l'organisation des animations Jazz
- Réunion avec le SYCOPARC et le Conseil Départemental du Bas-Rhin

15/08/2020

- Demande d'installation d'un stand par l'association des Chiens Guides d'Aveugles
- Mariage LEMIUS – DALSTEIN en Mairie

17/08/2020

- Rencontre avec un représentant de GROUPAMA en Mairie
- Réunion de la Commission Culture

19/08/2020

Réunion de la Commission Ecoles

20/08/2020

Anniversaire de Mme Madeleine SALING

22/08/2020

Concert et animation dans le cadre du Festival de Jazz 2020

24/08/2020

- Rencontre avec M. et Mme MOREL (plainte insalubrité)
- Réunion Maison de Retraite – Société Audit Compas (dossier Résidence seniors, visite du chantier de travaux)
- Réunion en Mairie avec les représentants du SYCOPARC (dossier relatif aux travaux portant sur les abords château)
- Réunion Jazz
- Commission Action Sociale

B. Informations diverses

-

❖ Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en en date du 23 Mai 2020, Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes, prise en vertu de cette délégation :

1) Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les élus prennent connaissance de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie et concernant les biens suivants :

DIA N° 04 du 16/07/2020

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
AC	39	1 Rue Luc Hueber	8,20

d'une superficie totale de 8,20 ares, bâti sur terrain propre, vendu en totalité (maison individuelle – surface habitable de 141,50 m²), à usage d'habitation, actuellement occupé par le propriétaire, grevé de droits réels ou personnels (hypothèques conventionnelles),

DIA N° 05 du 28/07/2020

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
E	987/177	Winterberg	0,85
E	989/176	Winterberg	0,07
E	990/176	Winterberg	0,64
E	991/176	Winterberg	5,70
E	992/175	Winterberg	1,56
E	993/175	Winterberg	0,14
E	994/175	Winterberg	0,14
E	995/175	Winterberg	0,13
E	998/174	Winterberg	0,14
E	999/174	Winterberg	0,15
E	1000/174	Winterberg	0,14
E	1001/124	Winterberg	1,44
E	1003/173	Winterberg	0,32
E	1004/173	Winterberg	0,41
E	1005/173	Winterberg	0,31
E	1006/173	Winterberg	3,78
E	1090/177	Winterberg	14,69
E	1091/177	Winterberg	0,65
E	1092/177	Winterberg	1,11
E	1093/176	Winterberg	0,28
E	1094/176	Winterberg	0,01
E	1095/175	Winterberg	0,01
E	1096/175	Winterberg	0,22
E	1097/174	Winterberg	0,22
E	1098/174	Winterberg	0,01

E	1099/173	Winterberg	0,01
E	1100/173	Winterberg	0,87
TOTAL			34 ares

d'une superficie totale de 34 ares, vendus en totalité (surface habitable de 151 m²), à usage d'habitation, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels

DIA N° 06 du 12/08/2020

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
AC	206/53	Le Kirchberg (10 Rue du Kirchberg)	9,42 ares

d'une contenance totale de 9,42 ares de sol, bâti sur terrain propre, vendu en totalité, à usage d'habitation, occupé par le propriétaire, non grevé de droits réels ou personnels,

soumis au droit de préemption urbain (Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

ADOPTÉ.

* * *

1. Désignation du représentant de la Commune à la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de HANAU – LA PETITE-PIERRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 *nonies C*,
VU l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre et de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,
VU la délibération n°6D du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,
CONSIDÉRANT que la Commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de désigner **M. Alain BAILLET** en tant que représentant de la Commune de LA PETITE-PIERRE à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	13	1	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de LA PETITE-PIERRE est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1 des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants,
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants,
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical.

Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant.

Pour les communes, et à défaut de désignation avant le 31 Août 2020, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,

DECIDE :

- de désigner **M. Claude WINDSTEIN** en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP,
- de désigner **Mme Marie-Christine MILLER-AMARD** en qualité d'électrice suppléante qui sera appelée à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP,

DIT QUE la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant deux mois et sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de SAVERNE,
- l'ATIP,
- Messieurs et Mesdames les maires des communes membres de l'ATIP.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	13	1	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. Désignation d'un conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales

Il est indiqué aux conseillers municipaux qu'en raison du renouvellement général des conseillers municipaux intervenu en 2020, une nouvelle composition des commissions de contrôle des listes électorales instituées dans chaque commune doit être réalisée, conformément aux dispositions de l'article R7 du Code Electoral.

La commission de contrôle a pour mission de :

- Veiller à la régularité des listes électorales,
- Statuer sur d'éventuels recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs.

Elle se réunit au moins une fois par an, et se compose d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'Administration et d'un délégué du Tribunal judiciaire compétent pour la commune.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide de désigner **M. Eric HECKEL** en qualité de membre titulaire et **M. Philippe LUSTIG** en tant que suppléant de la commission.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	13	1	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. Projet de limitation du tonnage des véhicules lourds en traverse de la commune

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que la circulation des poids lourds génère fréquemment des problèmes de sécurité et d'encombrement des axes principaux de passage en traverse d'agglomération.

Il propose, dans le cadre des pouvoirs de police de la circulation, de limiter le tonnage des camions en transit traversant la Commune, dans la mesure où des itinéraires de remplacement sont possibles, permettant aux véhicules de plus de 19 tonnes de contourner la Commune sur des voies plus adaptées.

Cette mesure est également justifiée par une insuffisance de largeur des voies de la Commune en traverse, dont les dimensions et caractéristiques ne sont pas adaptées pour permettre un croisement de deux poids lourds en toute sécurité, en particulier au niveau de l'intersection de la Mairie ainsi qu'en différents points du village.

Le Conseil Municipal,

VU la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le C.G.C.T.,

CONSIDERANT la situation géographique de la Commune et les circonstances locales particulières qui nécessitent de prévenir les accidents de la circulation et d'assurer la sécurité des usagers au regard de la circulation en traverse d'agglomération,

CONSIDERANT les problèmes répétés de gêne pour la commodité de passage des véhicules et la nécessité de veiller à la sécurité des autres usagers de la route et des piétons,

CONSIDERANT que le passage de véhicules lourds de plus de 19 tonnes est également source de nuisances sonores portant atteinte à la tranquillité publique et contribue à la dégradation prématurée du revêtement de la chaussée, rendant en conséquence nécessaire la mise en œuvre de mesures visant à assurer la protection de la voirie,

CONSIDERANT la possibilité pour les véhicules de plus de 19 tonnes d'emprunter des itinéraires alternatifs sur des axes de circulation et voies mieux adaptées au passage de ce type de véhicules,

CONSIDERANT ENFIN que des études sont en cours dans le cadre du projet de réaménagement de la traverse de la Commune de La Petite-Pierre,

DECIDE :

- de donner un avis favorable à l'interdiction du transit des véhicules lourds de plus de 19 tonnes à travers le village, **à compter du 16 Septembre 2020**, sur les R.D. 178, 9 et 7,
- de charger M. le Maire de prendre un Arrêté Municipal réglementant la circulation des poids lourds et interdisant le transit en traversée d'agglomération (Rue Principale et Route d'Ingwiller) aux véhicules de plus de 19T à partir du **16 Septembre 2020**,
- de mettre en œuvre une signalétique spécifique dont les frais seront à la charge de la Commune,
- de charger M. le Maire de procéder à la prise d'un Arrêté Municipal en ce sens réglementant la circulation des poids lourds en traverse d'agglomération.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	13	1	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

5. Devis pour la réalisation de travaux électriques dans le chœur de l'Eglise

En raison d'un mauvais fonctionnement du système d'éclairage du chœur de l'église, M. le Maire indique qu'il conviendrait de remplacer l'installation actuellement en place et qui s'avère être vétuste.

Les élus prennent connaissance du devis N° 190139 établi le 27 Juillet 2020 par l'Ets AKE ELECTRICITE de SAVERNE, portant sur :

- le remplacement des ampoules halogènes par des ampoules LED,
- le démontage du coffret de commande et des modules permettant l'éclairage du chœur, (coffret, disjoncteurs de protection minuterie, horloge pour l'allumage automatique de nuit, le câblage de l'ensemble).

Le Conseil Municipal décide de valider la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à **1.054,43 € H.T.** (1.265,32 € T.T.C.).

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	13	1	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Mme Laure RINCKEL-GEYER rejoint la séance à 20H50.

6. Aménagement des abords du Château : participation à l'installation d'équipements de médiation et de sécurisation du site

En référence à une précédente délibération du 20 Septembre 2019, M. le Maire rappelle que dans le cadre des importants travaux de restauration menés depuis fin 2017 sur le Château (réhabilitation du clos-couvert, aménagement intérieur et restauration de la cour) et dont la maîtrise d'ouvrage d'opération est assurée par le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges Nord, la Commune avait validé le principe d'une contribution communale se situant entre 25.000, - € et 30.000, - €.

La fixation du montant définitif de la contribution ainsi que les modalités de versement devaient être fixées ultérieurement, en fonction de la répartition finale des participations entre les partenaires financiers.

La Commune de La Petite-Pierre ainsi que la Communauté de Communes de Hanau – La Petite-Pierre ayant décidé de contribuer financièrement au projet, leur participation financière n'était pour l'instant pas affectée à des investissements spécifiques.

Le projet de réhabilitation (financé conjointement par la Région Grand Est, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'Etat et le SYCOPARC) étant en voie d'achèvement, il s'avère que certains investissements complémentaires s'avéreraient nécessaires afin :

- d'améliorer la qualité d'accueil des touristes et visiteurs,
- d'améliorer la compréhension et l'attractivité du château,
- d'améliorer la sécurisation du site.

Pour permettre l'inscription de ces travaux de valorisation du site dans la continuité de l'opération actuelle, un second programme de travaux portant sur la mise en œuvre d'équipements de médiation et de sécurisation du site du château a été élaboré.

Dans un souci de cohérence par rapport au projet d'ensemble, la maîtrise d'ouvrage du nouveau programme, financé par la Commune et l'intercommunalité, sera assurée par le SYCOPARC.

L'estimation dudit programme, s'établissant à 122.250, - € H.T., se décompose en deux volets :

- l'installation d'équipements de médiation et d'une signalétique au château, pour un montant de **72.550,- € H.T.** (élaboration et suivi du projet par un muséographe, mise en place d'un parcours de visite, de panneaux de narration, création d'une charte graphique et d'illustrations...)

- la réalisation de travaux et équipements d'amélioration pour la sécurisation du site du château et de ses abords (éclairages, garde-corps, équipements et travaux de prévention des chutes ...) : **50.000,- € H.T.**

Compte tenu du calendrier prévisionnel d'achèvement du projet pour la fin 2020 et des évolutions intervenues pour celui-ci, il convient donc de confirmer le montant de la contribution communale en tenant compte des compléments apportés au programme initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU les éléments présentés pour la réalisation d'investissements complémentaires dans un but d'amélioration de l'accueil des visiteurs, de la signalétique, de l'attractivité du château et de la sécurisation du site,

VU l'avancement du projet d'aménagement du Château,

VU le montant du programme complémentaire dont le coût est estimé à 122.550, - € H.T.

CONSIDERANT la répartition prévisionnelle des participations des différents partenaires financiers sollicités pour ce projet, à savoir :

- ⇒ Commune : **24%** (24,48)
- ⇒ Communauté de Communes de Hanau – La Petite-Pierre : **53%** (53,04)
- ⇒ Conseil Départemental du Bas-Rhin (FSC) : **22%** (22,48).

DECIDE :

- D'arrêter le montant final de la participation communale aux travaux complémentaires d'aménagement et de valorisation des abords du Château à **30.000,- €**, représentant 24% du montant du programme, évalué à 122.550 € H.T.,
- Que le montant de cette participation sera versée au SYCOPARC en deux versements distincts répartis sur les exercices 2021 et 2022, (15.000,- € en 2020 et 15.000,- € en 2021),
- Que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune,
- De solliciter la mobilisation du Fond de Solidarité Communal auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin à hauteur de 27.550,- €,
- D'autoriser M. le Maire à procéder le moment venu au versement de la participation communale au profit du SYCOPARC, dans les conditions indiquées ci-avant,
- De valider le budget prévisionnel des travaux s'établissant comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	Montant H.T. en €	Recettes	Montant	% sur H.T.
VOLET 1 du programme : Installation d'équipements de médiation et d'une signalétique au château				
Prestations - Travaux				
Honoraires des intervenants	19 500.00 €	Aides Publiques Commune de LA PETITE-PIERRE Communauté de Communes HLPP <i>Fonds de concours</i> Conseil Départemental 67 <i>Fonds de Solidarité Communal</i>	30 000.00 €	24.00%
Impression des supports	4 500.00 €		65 000.00 €	53.00%
Fourniture et installation des équipements	48 550.00 €		27 550.00 €	22.00%
VOLET 2 du programme : Travaux et équipements d'amélioration de la sécurisation du site et de ses abords				
Fourniture-pose d'un éclairage extérieur	35 000.00 €	<i>Sous-total</i>	122 550.00 €	
Réalisation de travaux de sécurisation des circulations (nivellement, homogénéisation des surfaces, reprise des surfaces)	5 000.00 €			
Travaux et équipements de lutte contre le risque de chute (garde-corps, travaux de mise en défens,...)	10 000.00 €			
Divers				
Provisions, imprévus et révisions		F.C.T.V.A. Part à charge de la Commune		
MONTANT TOTAL H.T.	122 550.00 €	TOTAL	122 550.00 €	100%

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	14	1	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

7. Location du logement N° 2 de l'école primaire

Suite à une demande de location, et en raison de la vacance du logement situé au 1^{er} étage de l'école primaire, M. le Maire propose une remise en location à compter du 12 Septembre 2020.

Il donne connaissance d'une candidature déposée en Mairie, et invite le Conseil Municipal à l'examiner et à décider s'il y a lieu de procéder à l'attribution dudit logement en vue d'une location pour un usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la candidature et en avoir délibéré, **VU** la Loi N° 89-462 du 06 Juillet 1989 modifiée par les lois N° 94-944 du 15 Novembre 1999 relative au PACS et N° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

CONSIDÉRANT la demande,

DÉCIDE :

- de procéder à la location du logement susvisé d'une surface de 68 m² environ et comprenant 3 pièces (2 chambres, cuisine-séjour, salle de bains, WC) **à compter du 12 Septembre 2020** à M. Alexandre HELMSTETTER, pour une durée de 6 années, renouvelable, moyennant le versement d'un loyer mensuel de **460,- €** hors charges récupérables qui seront facturées annuellement en sus (frais de chauffage, frais d'entretien et de ramonage, frais d'électricité des parties communes, frais de relève des répartiteurs...), conformément au Décret N° 87-713 du 26 Août 1987,
- que le loyer sera révisable le 1er Janvier de chaque année, en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers IRL du 2ème trimestre (IRL Juillet 2020 : 130,57),
- de demander le versement d'un dépôt de garantie de l'exécution des obligations du locataire correspondant à un mois de loyer,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

Les conditions générales de location figureront sur le contrat de location qui sera signé entre la Commune et le locataire entrant.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	14	1	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

8. Déplacement des panneaux d'entrée en agglomération au niveau du secteur village et du hameau « Kohlthal »

En raison des vitesses excessives de certains véhicules traversant le village, M. le Maire propose l'instauration de mesures visant à faire ralentir les véhicules en entrée d'agglomération, afin de prévenir les accidents de la circulation et d'assurer une meilleure sécurité des usagers au regard de la circulation notamment en entrée d'agglomération.

En application du code de la route (Art. R. 413), les limites des agglomérations sont fixées par Arrêté du Maire.

Il est proposé aux élus de procéder au **déplacement des panneaux d'entrée/sortie en agglomération** aux emplacements suivants :

A. **Panneaux d'entrée en agglomération – Secteur VILLAGE**

- **Route d'INGWILLER** (en venant d'INGWILLER) : déplacement du panneau d'agglomération actuel au niveau de la R.D. N° 7 – Route d'Ingwiller (PR 0+455), pour une implantation à proximité de l'Hôtel-Restaurant « La Clairière » situé 63 Route d'Ingwiller, au niveau du nouveau PR 1+400,
- **Route de ZITTERSHEIM** (en venant de ZITTERSHEIM / WINGEN SUR MODER) : déplacement du panneau d'agglomération actuel de la Route de Zittersheim R.D. N°135 (PR 0+340) pour une implantation à proximité de l'immeuble sis au N° 10, au niveau du nouveau PR 0+520.

B. Panneaux d'entrée en agglomération – Secteur Hameau du KOHLTAL

De même, il est proposé d'installer une signalisation complémentaire au hameau « Kohlthal » (R.D. 178), actuellement signalé par des panneaux routiers de localisation de type E31 au niveau des PR 2+475 et PR 2+805, en les complétant par des panneaux d'agglomération au début et à la fin de la zone à traverser (avec limitation de la vitesse de circulation à 50 km/h).

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre de ces modifications et qui donneront lieu à la prise d'un Arrêté Municipal fixant les limites d'agglomération aux nouveaux emplacements d'implantation des panneaux entre le 15 et 30 Septembre 2020.

Les frais relatifs au déplacement des panneaux et compléments de signalisation seront à la charge de la Commune.

M. le Maire est chargé de la mise en œuvre des dispositions nécessaires après consultation de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, autorité gestionnaire de la voirie, et préalablement à la prise de l'Arrêté Municipal correspondant.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	14	1	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

9. Participation communale au Festival de Jazz 2020

Dans le cadre du Festival de Jazz 2020 ayant donné lieu à la tenue d'un concert le 22 Août 2020 et du partenariat avec le SYCOPARC, l'Association « Au Grès du Jazz » et la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE, le Conseil Municipal, sur la proposition de M. le Maire, décide d'accorder une subvention d'un montant de **500,- €** au SYCOPARC, au titre de l'organisation de ce concert.

M. le Maire est autorisé à procéder au versement de la subvention correspondante au profit du SYCOPARC (C/657358).

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	14	1	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

10. Inscription de projet et demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Communal concernant la rénovation du Centre Culturel-Salle Polyvalente

Dans le cadre des possibilités s'offrant à la commune afin de bénéficier du Fonds de solidarité Communal mis en place par le Département du Bas-Rhin, M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur le choix d'un projet communal à inscrire dans le plan de relance.

Compte tenu des délais de transmission de la demande de subvention, le Conseil Municipal, après en avoir discuté, propose l'inscription du programme suivant au titre de ce fonds :

Projet : Réhabilitation du bâtiment et des équipements du Centre Culturel – Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes possibilités de projets pouvant s'inscrire dans le cadre du contrat départemental,

VU la décision municipale du 09 Février 2018 portant approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du terrain d'action Ouest (2018-2021), mis en œuvre par le Conseil Départemental du Bas-Rhin,

VU l'aide financière susceptible d'être apportée aux Communes sur la base du taux modulé au titre d'un projet unique éligible au fonds de solidarité communale dans le cadre du contrat départemental 2018-2021,

CONSIDERANT la vocation culturelle de la station de La Petite-Pierre compte-tenu notamment de la tenue annuelle du Festival de Jazz et de l'offre culturelle, et de la nécessité de procéder à une réhabilitation et une adaptation du Centre Culturel présentant des signes de vétusté,

DECIDE

- De retenir le projet suivant au titre du Fonds de Solidarité Communale : **réhabilitation du bâtiment et des équipements techniques du Centre Culturel/Salle Polyvalente de La Petite-Pierre, au titre de l'amélioration de l'offre en équipements culturels et du renforcement de l'attractivité et du développement du territoire**, pour un coût prévisionnel total de 478.592,- € H.T. (soit 574.310,40 € T.T.C.),
- De solliciter l'appui financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de Solidarité Communale et du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, à hauteur du maximum de l'assiette exigible (plafonné à 100.000,- €),
- De solliciter également les autres partenaires financiers susceptibles d'apporter leur concours à la réalisation de ce projet (Etat au titre de la D.E.T.R./D.S.I.L. – rénovation thermique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, Région Grand Est),
- D'adopter le **plan de financement prévisionnel** de l'opération ci-dessous :

REHABILITATION DU BÂTIMENT ET DES EQUIPEMENTS DU CENTRE CULTUREL

Dépenses	Montant H.T. en €	Recettes	Montant	% sur H.T.
Prestations - Maîtrise d'Œuvre		Aides publiques prévisionnelles		
Honoraires, intervenants	39 517.00 €			
		Conseil Départemental 67 Fonds de Solidarité Communal	100 000.00 €	21%
Prestations - Travaux		Etat (DETR-DSIL)	191 436.80 €	40%
Remplacement de portes	10 000.00 €	Région Grand Est	86 146.56 €	18%
Travaux de rénovation et d'aménagement intérieurs	117 000.00 €			
Renouvellement des équipements de sonorisation	5 000.00 €			
Rénovation et remplacement d'équipements de cuisine	36 000.00 €			
Rénovation extérieure (toiture, isolation, panneaux photovoltaïques, ravalement)	223 075.00 €			
Extension des Ateliers Municipaux	45 000.00 €			
Modification de et réorganisation de la gestion des accès	3 000.00 €			
Divers		Part à charge de la Commune LA PETITE-PIERRE	101 008.64 €	21%
Provisions, imprévus et révisions				
MONTANT TOTAL H.T.	478 592.00 €	TOTAL	478 592.00 €	100%

- Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront prévus au Budget Primitif 2021 de la Commune,
- D'autoriser M. le Maire à signer les devis, documents administratifs à intervenir dans le cadre de l'engagement de ce projet.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	14	1	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 27 Août 2020.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

11. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

- A. Programme de travaux d'exploitation et patrimoniaux 2020 en Forêt Communale (proposition de l'ONF – reporté pour l'instant en raison du contexte actuel et de la situation du marché du bois)**
- B. Rapport Annuel 2019 du SMITOM de Haguenau-Saverne**
- C. Mise en place d'emplacements de stationnement PMR Route d'Ingwiller et Rue Principale**
- D. Mise en place d'un dispositif de type « écluse double » pour la réglementation de la circulation en entrée d'agglomération (expérimentation) du 15 Septembre au 15 Octobre 2020**
- E. Conditions d'organisation du transport scolaire du R.P.I. et de la rentrée 2020/2021** (utilisation de supports pédagogiques, explications aux enfants, actions de sécurité dans les écoles, rappel des bons gestes...)
- F. Litige en cours concernant un terrain situé Route de Petersbach**
- G. Récompenses fleurissement 2020**
En raison des difficultés rencontrées en 2020 du fait de la situation sanitaire, il est proposé de maintenir pour les habitants, le même nombre de points que ceux attribués en 2019.
Le principe d'attribution reste le suivant : 1 point pour 4 géraniums, plafonné à un maximum de 4 points par bâtiment. Réflexion à intervenir concernant la fixation d'une règle d'évaluation de la qualité du fleurissement
- H. Location du Jardin du Commandant / Aire Scénique**
Location occasionnelle des lieux.
Tarif : 100,- €/jour (habitants de la Commune), 80,- €/demi-journée ou 120,- € la journée pour les extérieurs.
- I. Projet d'augmentation du coefficient d'emploi de l'agent d'entretien** (de 17H/35H à 21H/35H)
- J. Litige Chasse Communale**
- K. Gestion de la zone « Actu » du site internet de la Commune**
- L. Prochaine réunion des Comités de Quartier** (rôle des référents, élus...)
- M. Broyeur de branches** (cession-échange envisagé)

Prochains Évènements - Dates à retenir :

- Samedi 12 Septembre : Comité de quartier « Staedtel » à l'école maternelle
- Samedi 29 Août : Conseil Municipal des Jeunes (sensibilisation aux gestes qui sauvent, repas à 12H)
- Samedi 13 Septembre : Réunion de l'association des élus de La Petite-Pierre

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 22H00

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Claude WINDSTEIN <i>Maire</i>		Frédéric BAUER <i>Conseiller Municipal</i>	
Marie-Christine MILLER-AMARD <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Vincent D'AGOSTO <i>Conseiller Municipal</i>	
Alain BAILLET <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Eric WILHELMY-ARNOULD <i>Conseiller Municipal</i>	
Philippe LUSTIG <i>Conseiller Municipal</i>		Eric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>	
Lauriane REINBOLD <i>Conseillère Municipale</i>		Brigitte AUBERT <i>Conseillère Municipale</i>	
Gabriel DALSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>	ABSENT EXCUSE	Thomas HILD <i>Conseiller Municipal</i>	ABSENT NON EXCUSE
Rachel FRITZ <i>Conseillère Municipale</i>		Emmanuel LEGRAND <i>Conseiller Municipal</i>	
Laure RINCKEL-GEYER <i>Conseillère Municipale</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 20H30 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L'AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 31 Août 2020.